



VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE RENNES

Vous décidez actuellement de l'affectation de vos versements au titre de la taxe d'apprentissage 2017 sur les salaires de l'année 2016. En versant tout ou partie de cette taxe en faveur de l'École normale supérieure de Rennes, vous contribuerez ainsi au développement de notre école, à la transmission des savoirs, à la recherche et à l'innovation de demain.

Créée en 1994 sur le campus de Ker Lann, près de Rennes, en tant qu'antenne de Bretagne de l'ENS Cachan, l'École normale supérieure de Rennes prépare aux carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les domaines du droit, de l'économie et du management, de l'informatique et des télécommunications, des mathématiques, de la mécanique et enfin, des sciences du sport et l'éducation physique. Après un doctorat, nos élèves deviennent des acteurs socio-économiques importants dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

À QUOI SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Les financements que nous percevons de la taxe d'apprentissage sont destinés aux départements d'enseignement ainsi qu'aux plateaux techniques de l'École. Ils participent au financement d'équipements et de matériels scientifiques qui servent à des actions de formation et de transfert technologique à destination des entreprises.

Mise à jour le 13 février 2017

DOCUMENTATION

Vous souhaitez recevoir plus d'information sur l'ENS Rennes, vous pouvez pour cela remplir le [formulaire de demande de documentation](#).

VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ENS RENNES

L'ENS Rennes est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie B, hors quota (numéro UAI : 0352440M).

Vous trouverez ci-joint une [fiche de versement](#) facilitant le traitement de votre versement (celui-ci devant transiter obligatoirement par un organisme collecteur). Afin de nous aider à récupérer les **versements effectués auprès de l'organisme collecteur de votre choix**, nous vous remercions de bien vouloir nous le retourner soit par courriel électronique à l'attention de [Muriel Blouin](#), soit par fax au 02.99.05.93.29.